

Le Directeur Académique des Bouches du Rhône

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs (trices)

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
(trices) de l'Education nationale Chargés de
circonscription

Marseille, le 4 septembre 2014

Division des Personnels
Enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes
collectifs- DP2

Mme Veaugier
Référence

CIRPE

Dossier suivi par
Mireille PINEL

Téléphone
04 91 99 68 06
Fax
04 91 99 67 81
Mél.

mireille.pinel@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

OBJET : Premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles
- Session de 2015.

REF. : - Décret du 01.08.1990 n°90-680 modifié
- Arrêté du 24.12.92 – J.O. du 01.01.1993
- Note de service n°93-079 du 19.01.1993 – B.O. n°5 du 04.02.1993
- Arrêté du 29 juillet 2014

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les modalités relatives aux conditions de participation au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles, session de 2015.

I – CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTIONS

Peuvent faire acte de candidature les instituteurs **titulaires** de l'enseignement public qui **justifient au 1^{er} Septembre 2015 de trois années de service** effectifs en cette qualité. Ne sont pas autorisés à se présenter au concours les instituteurs en **C.L.M., C.L.D., disponibilité d'office pour maladie**, au moment des épreuves (arrêt du Conseil d'Etat du 4 Juillet 1973).

Les candidats doivent s'inscrire auprès de la Direction Académique du département au titre duquel ils désirent concourir.

SIGNALE :

- ❖ **Les candidats ne peuvent concourir qu'au titre d'un seul département par session (le concours ayant lieu dans chaque département à une date nationale unique).**
- ❖ **Un même candidat ne peut s'inscrire, au titre d'une même session, qu'à un des concours prévus (concours externe OU premier concours interne).**



2/2

II – DATES D'INSCRIPTION DANS LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

- ❖ Ouverture des inscriptions : **Judi 11 septembre 2014 – 12 heures**
- ❖ Clôture des inscriptions : **Mardi 21 octobre 2014– 17 Heures**

- ❖ Les inscriptions se feront par INTERNET sur le site suivant :

<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>

- ❖ En cas d'impossibilité de s'inscrire par Internet, les candidats devront prendre contact avec le service des Examens et Concours de la Direction Académique.

III – DATE DES EPREUVES

La date de l'épreuve d'admissibilité aura lieu le **Mardi 27 janvier 2015**

N.B. : Pour le contenu des épreuves, il convient de se référer à la note de service N° 93-079 du 19 janvier 1993 publiée au B.O.E.N. N° 5 du 04 février 1993.

IV – NOMBRE DE POSTES OFFERTS

A ce jour le nombre de postes offerts ne m'a pas été communiqué.

signé

Patrick Guichard